



Uccle, le 22 juin 2026.

Service Education

DEPARTEMENT AFFAIRES EDUCATIVES

Concerne : **Mesures exceptionnelles - canicule**

Contact : Philippe WARGNIES

pwagnies@uccle.brussels

02. 605 22 65

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Conformément à la circulaire de la Ministre Glatigny relative à l'organisation scolaire en cas de circonstances exceptionnelles et en raison de l'épisode de canicule exceptionnel auquel nous sommes actuellement confrontés, nous souhaitons vous informer des dispositions mises en place au sein des écoles communales d'Uccle afin de préserver au mieux le bien-être de vos enfants.

Le Collège communal a pris la décision, à titre exceptionnel, de permettre aux parents qui le souhaitent et qui en ont la possibilité de reprendre leur enfant dès la fin de la matinée. Cette mesure est valable jusqu'au vendredi 26 juin 2026 inclus. Les apprentissages et activités pédagogiques seront adaptés en conséquence.

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur l'importance de certaines précautions indispensables en période de forte chaleur. Nous vous remercions de veiller à ce que votre enfant soit muni d'un chapeau ou d'une casquette, porte des vêtements légers et adaptés, dispose d'une gourde ou d'une bouteille d'eau et soit encouragé à s'hydrater régulièrement.

De leur côté, les équipes éducatives mettent tout en œuvre pour permettre aux élèves de traverser cette période dans les meilleures conditions possibles en les regroupant notamment dans les locaux les plus frais et aérés. L'organisation du temps scolaire est adaptée afin de favoriser l'hydratation régulière, de privilégier les espaces les plus frais et ombragés, d'adapter les activités proposées et de limiter, voire éviter, les activités physiques intenses.

Nous vous remercions pour votre compréhension, votre vigilance et votre collaboration précieuse dans l'intérêt du bien-être de tous les enfants et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Chers Parents, à l'expression de notre meilleure considération.

Par ordonnance :

Le Secrétaire communal adjoint,

Thierry BRUIER-DESMETH

Le Collège,

Carine GOL-LESCOT
Echevin de l'Education
et de l'Enseignement

Valentine DELWART
Bourgmestre f.f.